



Bulletin Municipal N°10



Le mot du Maire

Chers administrés,

Voilà une année qui s'achève marquée par non seulement le coût de la vie qui s'envole on ne sait où, mais plus grave, par la guerre en Ukraine aux portes de l'Europe, cependant nous devons garder confiance.

Nous avons réalisé cet été des travaux dans le parc de l'école pour améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement. À cette occasion nous avons procédé au changement des clôtures en périphérie des deux bassins de rétention et à la remise en état du terrain.

Les installations des aires de jeux pour les enfants dans le parc de l'école pour les enfants sont désormais accessibles en permanence. L'accès piéton se fait d'un côté par la sente située après le bar le « ptit Mavais » et de l'autre côté par la rue de la maladrerie. Nous rappelons que sur ces aires de jeux les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Vous avez également à votre disposition une seconde aire de jeux avec une Tyrolienne à côté du parcours santé au Pré aux Ânes, hameau de Fercourt.

Lors de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2022, des jeunes se sont joint à nous, nous les en remercions. Les échanges étaient très intéressants, c'est toujours agréable de constater un état d'esprit respectueux et constructif. Une prochaine réunion du comité des fêtes va être organisée, l'information sera diffusée sur les réseaux et sur la Newsletter du site communal.

Vous trouverez dans le compte rendu du conseil municipal une information concernant l'organisation des 4L Trophy à but humanitaire. Nous sommes fiers qu'une jeune de Cauvigny Jeanne VANBERSEL, s'engage dans l'aventure comme copilote. Nous comptons sur vous pour la soutenir.

Nous prévoyons les vœux de la commune le vendredi 13 janvier 2023 à 19h à la salle polyvalente. Nous vous attendons nombreux pour un moment d'échange et de convivialité.

Nous sommes trop souvent interpellés pour des faits de d'incivilité..

Nous faisons appel à votre bon sens pour supprimer tous ces désagréments liés aux chiens trop bruyants, aux stationnements anarchiques sur les trottoirs qui obligent les piétons à se déporter sur la route, aux comportements bruyants, aux motos qui roulent sur une roue, etc... C'est tellement plus agréable de vivre en harmonie !

Nous constatons aussi régulièrement des habitudes dangereuses de conducteurs qui roulent à vive allure au détriment de la sécurité de chacun d'entre nous. Vous l'avez certainement constaté un feu dit « récompense » est installé à Château Rouge. Nous comptons sur vous pour le respecter, des contrôles de gendarmerie sont prévus. Si le retour d'expérience s'avère positif, nous envisageons d'élargir cette initiative. Cette installation ne pénalise que ceux qui ne respectent pas les limitations de vitesse.

Nous avons à déplorer notre Plan Local d'Urbanisme validé en 2019 qui impose de nombreuses contraintes à l'implantation de panneaux photovoltaïques, pourtant utile à un moment où l'énergie a un coût déconcertant. Dans l'attente d'une révision qui sera coûteuse et longue, les sollicitations contraires aux règlements ne peuvent être acceptées .

Je rappelle que je suis régulièrement disponible, venez me rencontrer plutôt que de propager de mauvaises informations sur les réseaux. Le dialogue est toujours préférable.

Les élus, le personnel communal et moi-même, vous souhaitons une bonne fin d'année.

Le maire, Francis CHABLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 8 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de Cauvigny dument convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Madame, Monsieur, les adjoints : Christine DAVIAU, Julien BREMEERSCH
Mesdames, Messieurs, Cécile DE LAERE, Patricia DEPONDT, Marie-Laure DUCHESNE,
Valérie JUGAN-GORGE, Nolwenn GUIGONNET, Cécile VIDAL, Gregory ANCART, Pascal
BARRAULT, Carlos RIBEIRO-FARIA, François GOMEZ.

Absents ayant donné pouvoir : Hervé BARKATS, Bernadette DOREMIEUX, Julien ROZE
Absents excusés : David CLIN, Frédéric BROSSARD, José MARTINS.

Ouverture de la séance à 19h30.

François GOMEZ est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2022.

Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil Municipal :



⇒ Autorise monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès de nos partenaires financiers, le département et les services de l'état D.E.T.R pour la mise en place de columbariums supplémentaires au deuxième cimetière pour une somme estimée à 35 000 €.



⇒ Autorise monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès de nos partenaires financiers, le département et les services de l'état D.E.T.R pour la mise en place d'une clôture en ferronnerie au premier cimetière pour une somme estimée à 16 000 €.



Autorise monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention auprès de notre partenaire financier le département, pour la mise en place de balises alertes piétonnes, de panneaux signalétiques et de feux tricolores dits "récompense". Le coût est estimé à 35 000€.

Pour rappel le feu tricolore dit "récompense" passe au vert lorsque les véhicules circulent à la vitesse réglementaire. Le non-respect de la limitation de vitesse obligera les véhicules à marquer l'arrêt au feu qui sera resté au rouge.

Monsieur le Maire informe que le premier feu tricolore est installé au hameau de Château Rouge et souligne que le non-respect d'un feu rouge est passible de 90€ d'amende et le retrait de 4 points sur le permis de conduire.



Autorise monsieur le Maire à rédiger et émarger tous documents concernant la convention de prestation et le budget prévisionnel de 2023 de l'ILEP (centre de loisirs et cantine) pour un montant de 333 906€ dont une participation de la commune de 148 147 €.



Autorise monsieur le Maire à présenter un dossier préliminaire à la sous-préfecture en vue d'interdire le trajet de poids lourd par la départementale 55 depuis le croisement avec la départementale 137 (Mouy) via Cauvigny.



Autorise monsieur le Maire à valider et émarger tous documents en vue de l'adhésion au groupement de commandes à la Thelloise pour la réalisation de travaux d'entretien courant et l'exécution de revêtement de la voirie communale.



Autorise monsieur le Maire pour renseigner et émarger tous documents au sujet de l'adhésion au conseil de prévention des risques professionnels avec le centre de gestion publique de l'Oise situé à Beauvais.



Autorise monsieur le Maire à établir un contrat de location de la salle polyvalente pour des événements non bruyants pour un montant de 420 € (Hors cuisine) et 500€ pour une journée (cuisine comprise) et de 680 et 760 € pour un week-end. Pour les locations de personnes extérieures au village, il faut ajouter 150€.

Monsieur Le Maire tient à rappeler qu'un arrêté préfectoral interdit l'utilisation de la salle pour des manifestations bruyantes.



Autorise monsieur le Maire à octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ pour une aide au projet de 4L TROPHY dont l'objectif est humanitaire. La Co-Pilote se nomme Jeanne Vanbersel une enfant du pays.



Autorise monsieur le Maire à signer une convention pour une somme de 1 500 € pour un encadrement du comité des jeunes, par des animateurs de L'ILEP qui proposeront diverses activités avec un suivi.



Autorise monsieur le Maire à verser une participation financière à la communauté de commune à hauteur de 29% de la charge restante pour un montant estimé à 125€ concernant les extensions des prises du réseau Oise très haut débit.

Pour information le département finance à 30% de la dépense globale, la communauté de commune à 71% et les communes à 29%.

Monsieur le Maire rappelle que pour les locations multiples dans un même bâtiment, il appartient au bailleur d'installer un répartiteur.



Séance levée à 21h25

Dimanche 27 novembre 2022	12h15 - salle polyvalente	Repas des anciens
Mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre 2022	à l'école avec les enfants	Plantation d'arbres
Mercredi 30 novembre 2022	à 20h00 - à la mairie	Réunion pour le bulletin de fin d'année et pour faire le choix des photos de la première et dernière page de couverture.
Samedi 3 décembre et dimanche 4 décembre 2022	10h à 18h - Salle polyvalente	Marché de Noël avec récolte de dons pour le téléthon.
Vendredi 9 décembre 2022	de 16h à 19h -Salle polyvalente	Distribution des jouets aux enfants nés de 2017 à 2022
Samedi 10 décembre 2022	14h à 17h – Salle polyvalente	
Vendredi 9, Samedi 10 et dimanche 11 décembre 2022	A leur domicile	Distribution des colis à nos anciens , âgés de 70 ans et plus
Samedi 17 décembre 2022	à 14h00 - salle polyvalente	Spectacle pour les enfants
Samedi 17 décembre 2022	à 10h00 - parcours santé	Plantation avec le public d'arbres au parcours santé hameau de Fercourt
Vendredi 13 janvier 2023	à 19h00 - salle polyvalente	Vœux de la commune.

Nous appelons les diplômés avec mention très bien à se faire connaître, une récompense leur sera offerte lors des vœux de la commune le 13 janvier 2023.



► Permis de construire et déclaration préalable

Nous rappelons que pour tous travaux d'aménagement extérieur (fenêtre, vélux, porte, façade, clôture, toiture, extension, piscine etc.) ou toutes modifications structurantes de votre habitation (aménagement des combles etc.) une déclaration préalable ou un permis de construire doivent être présentés en 4 exemplaires à la mairie renseigné sur document cerfa. Les dossiers seront ensuite transmis à la communauté de commune pour être instruits.



Je me nomme **Jeanne Vanbersel**, j'ai 19 ans et j'habite à Cauvigny depuis toujours. Désormais je suis étudiante en deuxième années de DUT techniques de commercialisation.

En février 2023 je participe au **4L Trophy** : C'est un **raid humanitaire** de 10 jours en 4L qui a pour but d'acheminer des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc.

Avec mon copilote Alexandre Tison et l'aide de 3 amis, nous avons créé l'association "Les bêtises en 4L" afin de pouvoir organiser notre raid.

Mais cette aventure ne serait pas réalisable sans votre aide. En effet, nous devons récolter 13 000€ à l'aide de dons, d'évènements mais surtout de sponsors, afin d'assurer le financement de notre course.

Ce **raid humanitaire** est une très bonne occasion pour une entreprise de montrer sa proximité avec le monde étudiant et surtout d'apporter un **soutien à des enfants n'ayant pas accès à la scolarité**. De plus, ayant une association déclarée humanitaire qu'importe le don que vous réalisez, il sera déductible de vos impôts à hauteur de 66%.

C'est pourquoi nous vous proposons un **partenariat** avec notre association. Le but de ce partenariat est pour nous de récolter **des dons** en nature (fournitures scolaires, matériel sportif, médical, d'hygiène, nourriture et aussi **des fonds meme modestes**. A partir de 100€ si vous le souhaitez en fonction des places disponibles nous pouvons mettre votre encart publicitaire sur la 4L. Cela vous assurera une visibilité importante avant, pendant et après cet événement de grande ampleur suivi par de nombreux médias.

J'espère que mon projet retiendra votre attention, vous pouvez me contacter par mail « vanberseljeanne@gmail.com » ou par téléphone au **06 16 63 05 72** pour plus d'informations.

Dans l'attente d'un retour de votre part
Cordialement, Jeanne Vanbersel



→ Chiens potentiellement dangereux

DANGEREUX

TOSA-INU BOERBULL ROTTWEILLER CAS PARTICULIERS MASTIFF

PITBULL AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

1^{re} et 2^e catégories

Pour tous, sans LOF ou FCI :

- Nés après 1999 **INTERDITS**
- Nés avant 1999 **DECLARATION**

EXCEPTIONS Avec LOF ou FCI

- A, STAFFORDSHIRE et TOSA : déclaration **catégorie 2** à la mairie, vaccination contre la rage, assurance
- MASTIFF : non potentiellement dangereux, pas de déclaration à la mairie
- ROTTWEILLER : avec ou sans LOF ou FCI, chien potentiellement dangereux 2e catégorie

Mastiff sans LOF ou FCI :

- Nés après 1999 **INTERDITS**
- Nés avant 1999 **DECLARATION**

à la mairie, stérilisation, vaccination contre la rage et assurance

Glem

Permis de détention

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Elle apporte des modifications à la partie législative du code rural (article L 211-11 et suivants).

Elle instaure la délivrance d'un permis de détention définitif pour les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie de plus d'un an.

Les pièces à produire pour l'obtention du permis de détention définitif sont les suivantes :

- Attestation d'aptitude sanctionnant une formation à l'éducation et au comportement canin ;
- Évaluation comportementale du chien ;
- Identification du chien ;
- Vaccination antirabique du chien en cours de validité ;
- Assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de la personne qui le détient pour les dommages causés aux tiers par l'animal ;
- Pour les chiens mâles et femelles de 1ère catégorie, la preuve de la stérilisation.

Newsletter

Nous sommes heureux de constater que vous êtes nombreux à être inscrits sur la **Newsletter**.

Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses, ordre du jour, compte rendu du conseil municipal...).

<http://www.cauvigny.fr>

RAPPEL!

*Cérémonie
des vœux*

13 janvier 2023

Salle Polyvalente à 19h00.